

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26807**

Intitulé

Adjoint chef de quart de passerelle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Direction du personnel militaire de la Marine - Ecole navale	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

311u Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'adjoint chef de quart de passerelle, spécialiste des techniques de navigation, est l'auxiliaire direct en passerelle de l'officier chef de quart pour la navigation, lorsqu'il est embarqué à bord des navires de la Marine nationale. A ce titre :

- Il assiste le chef de quart de passerelle pour la conduite nautique d'un bâtiment à la mer : positionnement du navire, évolution du navire sur les routes tracées ou à tracer, travaux cartographiques et topologiques, conduite des manœuvres diverses (anti-collision, ravitaillement, mise en œuvre de l'aviation embarquée, remorquage, accostage, appareillage).
- Il assure l'exploitation des transmissions et des moyens embarqués de positionnement et de navigation en passerelle (moyens visuels, cartographie électronique, radars, GPS, moyens radiomaritimes).
- Il est chargé de la gestion et de la maintenance du matériel de navigation, de la conservation et de la tenue à jour permanente de la documentation nautique civile et institutionnelle.
- Il effectue les relevés et observations météorologiques à destination de sa hiérarchie et au profit de la météorologie nationale.

Il est également responsable des transmissions radiotéléphoniques de la passerelle, des signaux lumineux, flottants et à bras ; de la gestion et de la maintenance des matériels nautiques.

Lorsqu'il exerce au sein d'unités à terre, il est employé dans les centres et états-majors opérationnels, les organismes de soutien et de coordination de l'activité opérationnelle des navires.

Les capacités attestées :

Activité 1 : Conduite et navigation

Participer à la conduite du navire

Exploiter et mettre en œuvre les moyens de transmission et de signalisation situés en passerelle

Effectuer les prévisions météorologiques

Activité 2 : Gestion du matériel nautique

Entretenir et archiver la documentation passerelle

Gérer le matériel spécifique de navigation

Activité 3 : Maintenance du matériel nautique

Assurer la maintenance des instruments de navigation et des matériels de timonerie.

Contraintes particulières

Conditions météorologiques, intempéries subies en passerelle et les mouvements du navire par forte mer.

L'activité varie selon le type de navire (porte-avions, pétrolier ravitailleur, bâtiment de soutien, ...).

Elle s'exerce de jour comme de nuit, en environnement restreint et bruyant, exposition fréquente au chaud et au froid, éloignement du domicile de plusieurs jours à plusieurs mois.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Dans la Marine nationale, cet emploi peut s'exercer au sein d'unités à terre (42%) ou embarquées (58%). Lorsqu'il exerce au sein d'unités à terre, il est employé dans les centres et états-majors opérationnels, les organismes de soutien et de coordination de l'activité opérationnelle des navires.

Dans le secteur civil, cette activité est encadrée par la direction des affaires maritimes et des gens de mer.

Marin de commerce, navigateur/timonier maritime ou fluvial, maintenance de navire et matériel nautique

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3102 : Equipage de la navigation maritime

N3103 : Navigation fluviale

A1415 : Equipage de la pêche

Réglementation d'activités :

L'obtention du statut militaire, sous réserve des conditions de recrutement en vigueur, est exigée par le ministère de la défense pour exercer cet emploi au sein de la Marine nationale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Evaluation par mises en situation réelles et reconstituées, récits d'expérience, entretiens avec des professionnels.

Activité 1 : Conduite et navigation

Activité 2 : Gestion du matériel nautique

Entretien et archiver la documentation passerelle

Activité 3 : Maintenance du matériel nautique

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction de l'Ecole navale par délégation ou jury de certification
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme certificateur.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Adjoint chef de quart de passerelle" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 29 novembre 2019.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien de passerelle de navire'.

Arrêté du 2 octobre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'BAT Timonier'. Observations : Ancien intitulé : 'CFOM timonier' jusqu'au 7 novembre 1975

Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant la fin d'homologation du 'CFOM Timonier'. Observations : Jusqu'au 07/11/1975

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

www.ecole-navale.fr

www.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr

www.defense.gouv.fr/marine/

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

Ecole navale et groupe des écoles du Poulmic - CC 600 - 29240 Brest cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole navale et groupe des écoles du Poulmic - CC 600 - 29240 Brest cedex

Historique de la certification :

Anciens libellés de la certification : - 'CFOM Timonier'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant la fin d'homologation du titre).

Observations : Jusqu'au 07/11/1975

- 'BAT Timonier'. (Arrêté du 17 juin 1980 publié au Journal Officiel du 21 août 1980)

- 'Technicien de passerelle de navire' (Arrêté du 22 juillet 1999 publié au Journal Officiel du 30 juillet 1999)

Certification précédente : Adjoint chef de quart de passerelle